

Carole Gomez et Cyrille Rougier Qui se soucie du sport féminin ?

La crise fragilise particulièrement les modèles économiques des sports collectifs féminins, pourtant en pleine ascension, notent les chercheurs

La décennie 2010 a marqué un tournant majeur dans le développement du sport au féminin. Mais alors que le développement de la féminisation repose sur la pratique sportive et sur sa médiatisation, le sport au féminin s'est trouvé, depuis un an, lourdement affecté par le contexte de la pandémie. Privées de compétitions, absentes des retransmissions et des réflexions sur l'avenir du sport, les sportives se sont retrouvées plongées dans un anonymat à peu près total, que certaines venaient à peine de quitter.

Néanmoins, la fragilité du modèle économique du sport féminin a joué, du moins dans un premier temps, un rôle paradoxalement protecteur. En effet, dans la plupart des sports collectifs, les clubs féminins restent aujourd'hui largement dépendants des subventions des collectivités (entre 25 % et 60 % des budgets, selon les disciplines), des aides fédérales ou encore du soutien des clubs masculins, auxquels les équipes féminines sont parfois affiliées (en particulier dans le football, et, dans une moindre mesure, dans le rugby). Si cela maintient ces clubs dans une forme de fragilité, l'affaiblissement de leurs ressources n'a pas été au même niveau que celui de leurs homologues masculins.

Cette dépendance rappelle toutefois la difficulté de ces clubs à générer des revenus. Avec des droits TV et des indemnités de transferts quasi inexistantes, l'économie du sport au féminin se caractérise aussi de façon plus problématique par la faiblesse des revenus issus de la billetterie et du sponsoring. L'inquiétude est grande concer-

nant la volonté des partenaires privés à maintenir leur engagement en cette période de crise.

Sur le volet dépenses, le sport au féminin a, dans un premier temps, été relativement préservé des effets de la crise. Les dispositifs d'aide mis en place par l'Etat (chômage partiel, prêts garantis, etc.) ont permis de limiter les dégâts, du moins tant que les compétitions étaient à l'arrêt pour ce qui concerne le chômage partiel.

Laissées-pour-compte

Au-delà de ces considérations économiques, c'est plus généralement la place donnée au sport féminin qui est apparue de façon plus saillante à l'occasion de cette crise. Ainsi, les prises de position politiques et médiatiques sur l'avenir du sport se sont concentrées sur le sport masculin professionnel, en particulier sur ses disciplines les plus médiatiques.

Rares, pour ne pas dire inexistantes, sont les colloques ou articles pour penser le « sport d'après » qui portent ne serait-ce

qu'en partie sur le sport au féminin. Or, les défis et les questionnements ne manquent pas : statut, modèle économique, stratégies de communication, etc.

Nombre d'instances sportives ont adopté des positions pour le moins asymétriques selon que les mesures concernaient le versant masculin ou féminin de leur discipline. A titre d'exemple dans le football, alors que les championnats anglais et espagnols ont été interrompus en mars 2020, les compétitions masculines de 1^{re} division ont pu reprendre pour finir la saison, alors que les joueuses de 1^{re} division se sont vu opposer l'impossibilité de poursuivre en raison de la crise sanitaire.

De même, le président de l'AS Nancy Lorraine, Jacques Rousselot, déclarait en juin 2020 qu'il suspendait, provisoirement espérait-il, les dépenses à destination de sa section féminine, dans la mesure où il fallait, en cette période, « sauver l'essentiel », c'est-à-dire la section masculine. Ces exemples viennent rappeler le manque de reconnaissance et de légitimité du sport au féminin.

Travail de fond

Depuis plusieurs années déjà, la question du développement du modèle du sport au féminin se pose. Copier son homologue masculin ? Créer une approche hybride ? Imaginer un modèle ex nihilo ? Les difficultés actuelles invitent plus que jamais à ouvrir le débat de façon plus ambitieuse. Plusieurs axes de réflexion peuvent être esquissés.

D'abord, la question de l'ancrage territorial des clubs peut constituer un axe de développement prometteur. Engager, au

sein des clubs féminins, un travail de fond sur le sujet pourrait offrir une image renouvelée du sport professionnel ou semi-professionnel, susceptible ainsi d'attirer davantage l'attention de partenaires privés et publics. De la même façon, la concentration du capital et du talent sportif au sein de quelques clubs constitue un enjeu pour l'attractivité et la survie du spectacle sportif.

Ensuite, au regard de l'évolution de la gouvernance du sport avec une place croissante des sportifs et sportives, il est essentiel qu'ils aient voix au chapitre. L'évolution extrêmement rapide du sport au féminin a bouleversé nombre de perceptions, et il est nécessaire d'entendre les attentes des premières concernées. En lien avec cela, la recherche sur le sport au féminin doit se poursuivre. Ce n'est qu'en brossant un portrait précis et fidèle à la réalité qu'un futur pourra s'esquisser.

Enfin, ces différentes évolutions passent par une prise de conscience de l'intérêt commun des parties prenantes du sport au féminin à développer une véritable ambition. Des initiatives existent afin d'engager des réflexions et actions dépassant le cadre de chaque discipline sportive. Citons l'association Sport féminin & Co regroupant cinq clubs de l'agglomération clermontoise de disciplines différentes, permettant une mise en commun des compétences et des réflexions, aujourd'hui plus que jamais essentielle.

Ainsi, il convient d'accentuer ce mouvement afin de permettre un développement à la fois plus robuste et plus autonome du sport au féminin. S'il est devenu commun de dire que la femme est l'avenir du sport, il serait temps désormais qu'elle soit son présent. ■

Carole Gomez est directrice de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques ; Cyrille Rougier est chargé d'études économiques au Centre de droit et d'économie du sport



LA CHRONIQUE
DE DOMINIQUE MÉDA

Transition écologique en chantier

Pendant que les commissions compétentes de l'Assemblée nationale s'approprient à discuter des mesures de la loi Climat et résilience – jugées unanimement insuffisantes –, les alertes des institutions les plus sérieuses se succèdent. Le 11 janvier, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) publiait une note intitulée « Croissance sans croissance économique », qui rappelait les trois points suivants : la « grande accélération » actuelle de la perte de biodiversité, du changement climatique, de la pollution et de la perte de capital naturel est étroitement liée à la croissance économique ; le découplage entre les premiers et la seconde est probablement impossible ; la décroissance ou la postcroissance sont des alternatives à envisager sérieusement.

Le 2 février, l'économiste Partha Dasgupta présentait, devant la Royal Academy britannique, un rapport consacré à l'évolution de la biodiversité, dans lequel il constatait que l'humanité se trouve à un véritable tournant et appelait à « réencastrer l'économie dans la biosphère ». Quelques jours plus tard, le directeur de l'AEE, Hans Bruyninckx, employait exactement ces mêmes termes lors des journées consacrées par l'Institut syndical européen à la nécessité d'un nouveau contrat social-écologique, réunissant des dizaines de chercheurs, partenaires sociaux et responsables politiques. L'ensemble de ces travaux prenait d'une certaine façon acte des résultats scientifiques mettant en évidence que la croissance verte est un mythe et que nous devons reconstruire nos économies et apprendre à produire autrement (« *Is Green Growth Possible?* », Jason Hickel & Giorgos Kallis, *New Political Economy*, 17 avril 2019).

Renoncer à ce mythe devrait nous permettre de gagner un temps précieux et d'organiser dès maintenant le changement de cap et la bifurcation nécessaires. Car nous savons ce qu'il faut faire : nous devons investir immédiatement, massivement et sans relâche dans la reconversion écologique de notre économie – la vraie, la matérielle – de manière à continuer à satisfaire nos besoins sociaux dans des limites environnementales strictes.

Politique ambitieuse

Un tel investissement, qui accroîtra certes notre endettement mais permettra de transmettre aux générations futures un monde habitable, est non seulement une exigence, mais c'est aussi une bonne nouvelle. Car nous savons que les secteurs dans lesquels il nous faut investir sont créateurs d'emplois et même que plus nous investissons, plus nous aurons d'emplois demain. Il nous faut donc saisir pleinement l'occasion qui nous est aujourd'hui offerte de résoudre en partie la très grave crise de l'emploi dans laquelle nos pays sont – et vont être – plongés.

Les études qui ont été récemment consacrées à ces questions mettent en effet en évidence que de très nombreux emplois

DE TRÈS NOMBREUX EMPLOIS POURRAIENT ÊTRE CRÉÉS GRÂCE À LA DÉCARBONATION DE NOS ÉCONOMIES

pourraient être créés grâce à la reconstruction et à la décarbonation de nos économies. L'étude de l'Ademe réalisée à l'occasion de la publication du rapport annuel 2020 du Haut Conseil pour le climat indique ainsi que 600 000 emplois pourraient être créés à l'horizon 2030, notamment dans le bâtiment, les transports et l'industrie. Selon celle du WWF, ce sont même près de 2 millions d'emplois qui pourraient

être déployés dans les transports, le verdissement des processus industriels ou la rénovation thermique des bâtiments, selon un scénario dit de « relance verte ».

Concernant la rénovation thermique des bâtiments, le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale qui vient d'être rendu est très clair : il indique que pour réussir l'ambitieuse politique de rénovation énergétique dont nous avons besoin, il faudrait « plusieurs centaines de milliers de professionnels en plus », alors que, « en dix ans, le secteur a perdu pratiquement 250 000 emplois et, rien qu'en 2019, 140 000 départs en retraite ont été dénombrés dans le secteur. On constate parallèlement un fort recours au travail détaché et à la main-d'œuvre étrangère ». Il y a donc dans ce secteur un énorme gisement d'emplois non délocalisables et qui recouvrent une très grande diversité de compétences.

Non seulement un vaste programme décennal de rénovation des bâtiments publics et privés générerait de l'emploi, des baisses de facture et une amélioration du confort pour les habitants des 4,8 millions de passoires énergétiques, mais il serait sans doute aussi l'occasion de redéfinir une véritable politique d'aménagement du territoire. Faut-il rénover tels quels les bâtiments existants ou en profiter pour repenser nos métropoles, redessiner nos villes moyennes et nos campagnes ? Comment articuler nos objectifs de diminution de la consommation d'énergie avec notre souci de rapprocher emplois et lieux d'habitation pour éviter des déplacements devenus insupportables et prendre en compte le développement du télétravail ? Doit-on profiter de cette dynamique pour reconstruire de fond en comble nos villes, engager un processus de démétropolisation, repenser nos politiques industrielles et nos politiques de relocalisation des activités ? Autant de questions qui doivent faire l'objet d'une vaste réflexion, impliquant les territoires, les partenaires sociaux et l'ensemble des administrations, bref d'un véritable plan.

Il ne s'agit évidemment pas d'imposer, à partir des bureaux parisiens, un nouvel aménagement du territoire français, mais bien de tenter de coordonner ces différentes dimensions trop peu souvent articulées au niveau central, mais aussi dans les territoires où les schémas sectoriels se juxtaposent sans se structurer. C'est vraiment d'un plan décennal ambitieux que nous avons besoin pour mettre en route ce chantier titanessque mais enthousiasmant. ■

François Levêque Vive la baisse des droits de diffusion télévisée !

Selon l'économiste, les droits de retransmission alimentent la surenchère sur les salaires des joueurs, aux dépens des spectateurs

L'imbroglio de la retransmission télé des matchs s'est terminé par une baisse de 40 % des recettes attendues par la Ligue du football professionnel (LFP). Sortie de Mediapro, le diffuseur sino-espagnol qui avait offert un prix mirobolant, et retour de Canal+, qui sauve la fin de la saison mais passe pour le méchant, car il propose moins d'argent. L'arrêt de la hausse tendancielle des droits qui se manifeste depuis plusieurs années, en France comme à l'étranger, est pourtant une bonne nouvelle pour le consommateur.

La LFP étant une association loi 1901, on ne s'attend pas à ce qu'elle vise à maximiser son profit mais plutôt qu'elle redistribue une partie de ses gains au monde du football dans son ensemble. Les acheteurs et diffuseurs de matchs étant des entreprises privées, on s'attend en revanche à ce qu'ils cherchent à gagner de l'argent et non à en perdre. C'est sans doute cette vision intuitive qui explique pourquoi les montants stratosphériques obtenus pour la cession des droits de retransmission sont communément perçus comme une victoire bienvenue contre les diffuseurs, et qu'inversement, des montants inférieurs aux espoirs de la

LFP sont vus comme la preuve de l'esprit de lucre de leurs actionnaires et non, ce qui serait plus juste, comme favorables aux téléspectateurs. Remettons les choses à l'endroit.

D'abord, moins de 10 % des recettes de la vente des droits sont affectés au sport amateur. La plus grande partie de ce reversement a été imposée contre l'avis de la profession par les pouvoirs publics, au XX^e siècle, par un ministre communiste de la jeunesse et des sports qui a laissé son nom à cette taxe, Marie-George Buffet. Par ailleurs, nombreuses sont les entrées-sorties d'entreprises ayant acheté des droits des Ligues 1 et 2 pour quelques saisons et se sont ensuite retirées du jeu. Citons pour le passé TFi1, Eurosport, Altice et Orange. La rentabilité espérée n'étant pas au rendez-vous, elles ont fini par jeter l'éponge. BeIN, entrée en 2012, a perdu un milliard d'euros par an au cours des premières années et continue de participer aux appels d'offres de la LFP alors qu'elle est toujours déficitaire en France. Mais son actionnaire qatari a les poches profondes et l'Emirat a fait du sport sa vitrine internationale.

La malédiction du vainqueur

En réalité, les droits TV enrichissent d'abord les joueurs professionnels et appauvrissent les consommateurs. Plus les droits TV augmentent, plus les salaires des footballeurs vedettes augmentent, et plus les téléspectateurs doivent payer pour accéder aux retransmissions des matchs. Les clubs de la Ligue 1, auxquels est redistribué l'essentiel des recettes des appels d'offres, agissent comme des courroies de transmission financière vers les joueurs : leur masse sala-

riale absorbe près des trois quarts du total. Les diffuseurs agissent, quant à eux, comme des courroies de transmission vers les consommateurs. La raison de la disparition des marges de ces deux intermédiaires tient en un mot : la concurrence. La compétition est intense entre les clubs pour acquérir les joueurs les plus talentueux au monde, ce qui conduit à une surenchère permanente sur les salaires et les valeurs de transfert.

La compétition entre les diffuseurs pour acquérir les droits est également très forte. La LFP a su, avec le temps, mieux concevoir et organiser ses appels d'offres afin d'en recueillir le maximum d'argent. Elle a su en particulier découper habilement les retransmissions en différents lots – ce qui fait d'ailleurs que pour tout voir, le spectateur doit payer plusieurs abonnements ! Ajoutez une dernière règle qui conduit à des marges faibles, voire négatives, des diffuseurs : la malédiction du vainqueur. Ce principe économique veut que celui qui l'emporte dans une négociation ou des enchères soit le plus optimiste (parfois trop...) sur la valeur qu'il parviendra à retirer des joueurs ou des droits de retransmission qu'il a acquis. En résumé, les droits TV agissent comme un mécanisme de transfert des poches des téléspectateurs vers celles des joueurs. Sans oublier leurs agents : 136 millions d'euros de commission en 2020. ■

François Levêque est professeur d'économie à Mines ParisTech-Université PSL